

Régulier : oui / non ?
 Régime spécial : oui / non ?
 Erasmus : oui / non ?
 Enseignement à distance : oui / non ?

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	Le cas échéant, EQUIVALENCE UE ADP et EC ADP si porteur de crédits	Évaluation continue intégrale			SESSION 1					SESSION 2			Coefficient	Remarques éventuelles				
								Nature (écrit / oral / pratique / assidue)	Nombre d'épreuves envisagées (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 20h ou moins / 2 minimum)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet "précision") Préciser mode (1), (2), (3) ou (4)	Contrôle continu			Contrôle terminal		Contrôle terminal								
											Nature (écrit / oral / pratique / assidue)	Nombre d'épreuves envisagées (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée			Part CT			
SEMESTRE 5																								
BLOC DISCIPLINAIRE																								
S BSP55	S BSP5A	O	Y BSP5A1	UE Moléculaire	6						2												UE mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho	
S BSP55	S BSP5A	O	Y BSP5A2	EC Régulation du métabolisme		SAN4L3_214					1	100%											EC mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho	
S BSP55	S BSP5A	O	Y BSP5A2	EC Biologie moléculaire		SAN4L3_214					1	100%											EC mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho	
S BSP55	S BSP5B	O	Y BSP5B2	UE Physiologie des grandes fonctions et pathologie cancéreuse	6						2												UE mutualisée avec parcours neuro. Parcours porteur physiopatho	
S BSP55	S BSP5B	O	Y BSP5B2	EC Physiologie des grandes fonctions		SAN4L3_214					1	100%											UE mutualisée avec parcours neuro. Parcours porteur physiopatho	
S BSP55	S BSP5B	O	Y BSP5B2	EC Découverte de la pathologie cancéreuse		SAN4L3_214					1	100%											EC mutualisée avec parcours neuro. Parcours porteur physiopatho	
S BSP55	S BSP5C	O	Y BSP5C1	UE Physiologie des communications	6						2												UE mutualisée avec parcours biotechno. Parcours porteur physiopatho	
S BSP55	S BSP5C	O	Y BSP5C1	EC Physiologie des communications		SAN4L3_214					3	100%											100% Note TP conservée.	
BLOC TRANSVERSAL																								
S BSP55	S BSP5D	O	Y BSP5D1	UE Transversale : anglais, biostatistiques, bioinformatique	6						3												UE mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho	
S BSP55	S BSP5D	O	Y BSP5D1	EC Anglais		SAN4L3_214					1	100%											EC mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho	
S BSP55	S BSP5D	O	Y BSP5D2	EC Biostatistiques		SAN4L3_214					1	100%											EC mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho	
S BSP55	S BSP5D	O	Y BSP5D3	EC Bioinformatique		SAN4L3_214					1	100%											EC mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho	
S BSP55	S BSP5E	O	Y BSP5E1	UE Méthodologie	6			4	3														UE mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho	
S BSP55	S BSP5E	O	Y BSP5E1	EC TP commun		SAN4L3_214		2															EC mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho	
S BSP55	S BSP5E	O	Y BSP5E2	EC Contenu spécifiques: méthodologie et analyse		SAN4L3_214		1															EC mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho	
S BSP55	S BSP5E	O	Y BSP5E3	EC Contenu spé: TP organe/fonction		SAN4L3_214		1															EC mutualisé avec parcours neuro. Parcours porteur physiopatho	
SEMESTRE 6																								
BLOC DISCIPLINAIRE																								
S BSP56	S BSP6A	O	Y BSP6A1	UE Cellulaire	6						2												UE mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho	
S BSP56	S BSP6A	O	Y BSP6A1	EC Biologie cellulaire		SAN4L3_214					1	100%											EC mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho	
S BSP56	S BSP6A	O	Y BSP6A2	EC Immunologie		SAN4L3_214					1	100%											EC mutualisée avec les 4 autres. Parcours porteur physiopatho	
S BSP56	S BSP6B	O	Y BSP6B1	UE Physiopathologies	6						2												UE spécifique parcours physiopatho	
S BSP56	S BSP6B	O	Y BSP6B1	EC Physiopathologies		SAN4L3_214					2	100%											100% EC spécifique parcours physiopatho	
S BSP56	Y BSP6C	O	Y BSP6C1	UE Environnement/santé	6						2	100%											100% EC mutualisée avec parcours microbio. Parcours porteur physiopatho.	
BLOC TRANSVERSAL																								
S BSP56	S BSP6D	O	Y BSP6D1	UE Méthodologie	6			3	3															
S BSP56	S BSP6D	O	S BSP6D2	EC Contenu spé parcours		SAN4L3_214		1																
S BSP56	S BSP6D	O	Y BSP6D1	EC CMT/PTD Commun		SAN4L3_214		2																
S BSP56	S BSP6E	O	Y BSP6E1	UE Bloc option Physiopathologie	6																			
S BSP56	S BSP6E	X	Y BSP6E1	EC Risques sanitaires	6																			
S BSP56	S BSP6E	X	Y BSP6E2	OU	6	SAN4L3_212																		100% UE spécifique parcours microbio. Mutualisée avec parcours biotechno et physiopatho
S BSP56	S BSP6E	X	Y BSP6E2	UE Santé publique, management de l'innovation préclinique	6						2	100%												UE mutualisée avec parcours biotechno et neuro. Parcours porteur physiopatho
S BSP56	S BSP6E	O	Y BSP6E2A	EC Santé publique		SAN4L3_214					1	100%												EC mutualisée avec parcours biotechno et neuro. Parcours porteur physiopatho
S BSP56	S BSP6E	O	Y BSP6E2B	EC Management de l'innovation préclinique		SAN4L3_214					1	100%												EC mutualisée avec parcours biotechno et neuro. Parcours porteur physiopatho
UE Summéraire																								
				SAN4L3SF	EC Stage facultatif																			
				SAN4L3EE	EC Engagement étudiant																			

A PRECISER

règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)

règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)

règles de prise en compte des absences aux épreuves

éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)

En cas d'ECI: explication des modalités d'application de la seconde chance

autres remarques

Regroupement d'UE

au S5 : Bloc disciplinaire (SBSP5A+5B+5C) vs Bloc transversal/professionnalisant (SBSP5D+5E)

au S6 : Bloc disciplinaire (SBSP6A+6B+YBSP6C) vs Bloc transversal/professionnalisant (SBSP6D+(YBSP6E1 ou YBSP6E2))

Règles de compensation

Compensation entre le S5 et le S6 :

entre les regroupements cohérents d'UE défini au dessus

Si un étudiant valide un bloc (disciplinaire ou transversal) au sein d'un semestre (c-a-a, que la moyenne des UE du bloc est supérieure ou égale à 10), toutes les UE de ce bloc sont acquises (y compris par compensation, c-à-d les UE dont la moyenne est inférieure à 10) et 6 ECTS seront attribués à toutes les UE du bloc. De la même manière, la compensation d'UE au sein d'un bloc, qu'il soit disciplinaire ou transversal, est effective à l'année. Donc, si la moyenne annuelle des blocs (disciplinaire d'une part et transversal d'autre part) est supérieure ou égale à 10, toutes les UE des blocs sont acquises (et les ECTS attribués). Pour valider une année, un total de 60 ECTS doit avoir été obtenu. Les notes des UE validées (c'est à dire pour lequel 6 ECTS ont été attribués) sont conservées pour la deuxième session comme pour l'année suivante en cas de redoublement. Pour les UE non validées, une note d'EC est conservée en session 2 si elle est supérieure ou égale à 10, mais l'UE entière devra être repassée en cas de redoublement.

règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)

Un étudiant qui n'a pas validé sa L2 SPS mais ayant obtenu la moyenne au bloc des UE disciplinaires défini dans les MCC de L2 SPS, est autorisé s'il le souhaite à s'inscrire en L3 SPS, à condition d'avoir validé sa L1 SPS.

règles de prise en compte des absences aux épreuves :

Le principe de seconde chance étant garanti par la seconde session, aucune épreuve de substitution ne sera organisée en cas d'absence justifiée.

ABJ et ABI : équivalent à un 0 dans le calcul de la moyenne.

Règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)

Une EC validée en session 1 (note > 10/20) = report de la note en session 2 mais pas conservée en cas de redoublement

Conservation note TP :

Les travaux pratiques sont validés par une note de contrôle continu qui, si elle est égale ou supérieure à 12/20, sera définitivement acquise et conservée en cas de redoublement (sauf en cas de modification du contenu pédagogique de ce TP)

Session 2 :

Si moins de 10 étudiants convoqués en session 2 pour un EC ou une UE, possibilité de transformer une épreuve écrite en épreuve orale

Stage facultatif : 1 semaine minimum. 6 mois maximum.

EN LICENCE

Pas de note éliminatoire

Une moyenne aux semestres attendue

pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue

Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES :

	Hors ECI	session 1	session 2
A/	CC	tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT		CT
C/	CT	à l'issue du semestre	CT

D/ **ECI*** Evaluation continue intégrale

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves

- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre

Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	$(N1+N2)/2$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	$(N1+N2+N3)/3$	
(2)	$(N1+N2+N3)/3$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	Autre formule à préciser	Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)